

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 18 mars 2022  
à 20 heures 30 à la salle des fêtes d'ETAGNAC

Présents : M. H. DE RICHEMONT, B. BEAUMATIN, D. BOURDIER, H. BOURGOIN, J. P. DESTAMPES, D. DEVILLEGGER, C. FOUBERT, G. GANTEILLE, P. LAFORGE, J. C. LEPREUX, J. M. RIVAUD, J. F. VIGNAUD, F. VINTENAT

Absents : S. PAILLOT, A. ROUSSEAU

Secrétaire de séance : J. F. VIGNAUD

Date de la convocation : 3 février 2022

Ordre du jour :

- 1- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020
- 2- Convention relative à la collecte et l'élimination des ordures ménagères ou déchets assimilés
- 3- Vente de la parcelle ZD n°271 de 585 m2 du Lotissement les Termes
- 4- Orientations Budgétaires

Informations de Monsieur le Maire sur :

- Questions diverses

Approbation après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2022.

**1- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 :**

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020.

**2- Convention relative à la collecte et l'élimination des ordures ménagères ou déchets assimilés :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente convention relative à la collecte et l'élimination des ordures ménagères ou déchets assimilés entre la commune d'ETAGNAC et CALITOM a pour objet de définir les conditions et les modalités d'exécution

de l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères produits par la commune à la salle des fêtes et à la Féculerie.

Une redevance est établie sur la base de la fréquence de collecte et des litrages à disposition de la commune, le tarif de la redevance est fixé annuellement par délibération du Comité Syndical de CALITOM en fonction des coûts de collecte et de traitement des déchets.

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour s'achever le 31 décembre 2022, elle sera renouvelée par tacite reconduction par périodes successives d'un an.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition de convention.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la convention relative à la collecte et l'élimination des ordures ménagères ou déchets assimilés avec CALITOM.

### **3- Vente de la parcelle ZD n°271 de 585 m2 du Lotissement les Termes :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Cassandra BRUN 5 Bis rue du Pit 16500 SAINT MAURICE DES LIONS souhaite acquérir une parcelle au lotissement communal Les Termes au numéro 3 rue du Clos.

Cette parcelle figure au cadastre en section ZD n°271 et sa contenance est de 585 m2.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 6 avril 2018, le prix de vente des lots de ce lotissement a été fixé à 14,00 € T.T.C. le m2.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir, tous actes complémentaires ou rectificatifs et tous documents concourant à la bonne exécution de cette vente à Mme Cassandra BRUN pour la parcelle ZD n°271 de 585 m2 pour un montant de 8 190,00 € T.T.C.

### **4- Orientations Budgétaires :**

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires au Conseil Municipal ci-dessous :

#### Dépense :

- Compte 21318/opération 305 (Aménagement bâtiment Les Termes)	20 000,00
- Compte 27638/opération 308 (Lotissement) :	334 500,00
- Compte 165/OPFI (Cautions logements) :	2 000,00
- Compte 2188/opération 305 (Chaudière Club des Aînés)	5 000,00
- Compte 2188/opération 305 (Portail Ateliers Municipaux)	7 600,00
- Compte 21316/opération 264 (Reprise concessions)	20 000,00
- Compte 2315/opération 309 (Verger Parc Sainte Marie)	45 000,00
- Compte 2183/opération ONA (Ordinateurs Mairie/Ecole) :	2 000,00

-	Compte 2188/opération 305 (Cellule de refroidissement/Centrale désinfection Cantine)	3 400,00
-	Compte 2188/opération 305 (Façades, vitrines, fenêtres, volets, portes Boucherie/Boulangerie)	60 000,00
-	Compte 21318/opération 305 (Fenêtres logements n°1, 2 et 9)	20 000,00
-	Compte 2313/opération 310 (Crèche)	32 644,00

Recettes :

-	Compte 1312/opération 309 (Subvention Verger Parc Sainte Marie)	11 000,00
-	Compte 1323/opération 174 (Subvention Conseil Départemental Aménagement RD)	5 900,00
-	Compte 13251/opération 174 (Subvention Fonds Européens Aménagement RD)	55 000,00
-	Compte 1321/opération ONA (Subvention Ecole Vidéo projecteur)	5 000,00
-	Compte 1641/opération 302 Emprunt travaux de réfection ZA Les Forts	80 000,00

Le Conseil Municipal accepte les orientations budgétaires.

La séance est levée à 21 heures 30.

